

# La convocation des Etats Généraux

Etats Généraux : .....

Présenter le document :

Qui est l'auteur du texte ?.....

De quand date ce texte ?.....

Quel est le sujet / l'objectif du texte ?.....

## Document

LETTRE DU ROI Du 24 janvier 1789.

*DE PAR LE ROI [...], nous avons besoin du concours de nos fidèles sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons, relativement à l'état de nos finances [...]. Ces grands motifs nous ont déterminé à convoquer l'assemblée des Etats de toutes les provinces de notre obéissance, tant pour nous conseiller et nous assister dans toutes les choses qui nous seront mises sous les yeux, que pour faire connaître les souhaits et les doléances de nos peuples : de manière que, par une mutuelle confiance et par un amour réciproque entre le souverain et ses sujets, il soit apporté [...] un remède efficace aux maux de l'Etat, [...] et qui nous rendent à nous, particulièrement, le calme et la tranquillité dont nous sommes privé depuis si longtemps.*

Qu'est-ce qui explique la convocation des Etats Généraux (quel contexte) ?

*A CES CAUSES, nous vous avertissons et signifions que notre volonté est de commencer à tenir les Etats libres et généraux de notre royaume, au lundi 27 avril prochain, en notre ville de Versailles, [...]. Et pour cet effet vous mandons et très expressément enjoignons que vous ayez à convoquer et assembler dans le plus bref temps que faire se pourra tous ceux des trois Etats pour communiquer ensemble, tant des remontrances, plaintes et doléances, que des moyens et avis qu'ils auront à proposer ; et ce fait, élire, choisir et nommer tous personnages dignes de cette grande marque de confiance, par leur intégrité et par le bon esprit dont ils seront animés [...] les assurant que de notre part ils trouveront toute volonté et affection pour maintenir et faire exécuter ce qui aura été concerté entre nous et lesdits Etats, soit relativement aux impôts qu'ils auront consentis, soit pour l'établissement d'une règle constante dans toutes les parties de l'administration et de l'ordre public; leur promettant de demander et d'écouter favorablement leurs avis sur tout ce qui peut intéresser le bien de nos peuples, et de pourvoir sur les doléances et propositions qu'ils auront faites, de telle manière que notre royaume, et tous nos sujets en particulier, ressentent pour toujours les effets salutaires qu'ils doivent se promettre d'une telle et si notable assemblée.*

Quelles étapes doivent précéder la réunion des Etats Généraux ?

Pourquoi est-ce une remise en cause de la monarchie absolue ?

*DONNÉ à Versailles, le vingt-quatre janvier mil sept quatre-vingt-neuf.*

*Signé LOUIS*